

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019
20 heures 30**

Date de la convocation : 2 septembre 2019

Date d'affichage : 2 septembre 2019

Etaient présents :

M. X. MADELAINE Le Maire, M. P. BOSSEBOEUF, Mme H. BANDZWOLEK Mme. Isabelle LIEGARD, Mme B. FABRE, Mme K. LEPETIT, Mme C. LECHARPENTIER, M. S. DESNOS, M. B. LEDRU, Mme M.C. GEERTS et Mme B. NUYTEN formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. JC. BUTEAU donne pouvoir à Hélène BANDSWOLEK

M. TANTALIN

M. F. LAMOTTE donne pouvoir à Xavier MADELAINE

M. L. PARDOEN

M. P. BOSSEBOEUF est élu secrétaire.

Approbation du comptes rendus du conseil du 1^{er} juillet 2019

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019.
Il est procédé à l'adoption desdits comptes rendus à l'unanimité.

Informations du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

1 Embauche d'un agent de gestion à la bibliothèque : Céline ROCHER

CDD de 5 mois, du 03/09/2019 au 31/01/2020, 8h/semaine, le mardi de 9h à 13h et de 14h30 à 18h30.

Poste évolutif à mi-temps, pour donner suite au groupe de travail de la bibliothèque.
A réfléchir si formation APC en parallèle (pour être en doublon avec Isabelle RENIER), candidate ouverte à évolution du poste.

2 Réouverture de l'APC dans ses locaux le 12 septembre 2019.

3. Parking de la Maison Médicale.

À la suite de problèmes de stationnement sur le parking de la Maison Médicale, et au stationnement prolongé de certaines voitures, il a été évoqué au cours du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019 de placer des panneaux pour réserver le stationnement au seul usage du cabinet médical.

Ces panneaux ont été commandés et seront mis en place courant septembre.
Des affichettes ont été fournies pour indiquer sur les parebrises des voitures stationnées trop longuement, que le parking était réservé pour l'usage du cabinet médical.
Une famille est venue se plaindre de ces affichettes, et nous a alerté sur le fait qu'aucun arrêté n'était en vigueur pour limiter le stationnement.

Nous allons réfléchir à privatiser une partie du parking pour l'usage exclusif de la maison médicale, et mettre en place un arrêté en ce sens.

Décisions du Maire : prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil

2019/36	Location de tente de réception pour la cérémonie 6 juin	LOCA DIN	1 998,24 €
2019/37	Prestation Traiteur pour la cérémonie du 6 juin	AUX SAVEURS DU PRE	5 004,00 €
2019/38	Remplacement sablière et traitement charpente de la sacristie	ESNAULT Charpente	1 943,66 €
2019/39	Repérage amiante dans le préfabriqué	ADX EXPERTISE	342,00 €
2019/40	Location benne enlèvement des déchets	SAFREC	180,00 €
2019/41	Balayage des voiries	VOIRIE SERVICES	832,80 €
2019/42	Reportage photographique cérémonie du 6 juin	PASQUET AUDREY	216,00 €
2019/43	Re-dorure de la plaque commémorative	TRIGEAU PASCAL	197,50 €
2019/44	Contrat illumination façade de la mairie	NAIXIA	1 981,80 €

Délibérations :

2019/58 Projet d'effacement des réseaux Rd Sallenelles – Allée du Parc

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

Le coût total de cette opération est estimé à 123 300,32 € TTC, soit 102 750,27€ HT

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 75%, sur le réseau d'éclairage de 75% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 75% sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 21 374€, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE. Les avis des sommes à payer seront à régler fin 2020 ou en 2021. Les travaux débuteront courant septembre 2019 et dureront quelques semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Confirme** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **Prend acte** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son

réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

- **S'engage** à voter les crédits nécessaires sur l'exercice 2020 ou 2021 en fonction de la réception définitive des travaux,
- **S'engage** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **Prend note** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2019/59 AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION PISCINE AVEC LE SIVOM DES 3 VALLEES

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes de la convention relative à la mise à disposition à titre payant des piscines du SIVOM des trois vallées pour les établissements scolaires situés hors périmètre.

Le SIVOM des trois vallées propose de mettre à disposition de l'école d'Amfreville, la piscine de Colombelles les jeudis de 14h05 à 14h45 et les vendredis de 10h30 à 11h10 pour le troisième trimestre de l'année scolaire. La convention sera annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif du créneau d'une ½ heure avec enseignement est fixé à la somme de 84,10 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2019/60 MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR LES MANIFESTATIONS OCCASIONNELLES

A la suite de locaux, sanitaires rendus sales, consécutifs à des manifestations ou occupation de domaine public, Monsieur le Maire envisage de mettre en place une caution pour les manifestations occasionnelles.

Un chèque de caution sera réclamé en garantie des dégâts matériels pouvant être occasionnés et du nettoyage qui pourrait s'avérer défectueux. Cette caution sera restituée, après contrôle (salles et sanitaires rendus en parfait état de propreté), au moment des états des lieux de sortie.

Dans le cas contraire, elle sera retenue totalement ou partiellement en fonction des coûts de remise en état. En cas de dégâts ou de frais de nettoyage, la caution sera dans un premier temps entièrement encaissée par la mairie, avec ensuite remboursement partiel de la différence entre le montant de la caution et les coûts réellement occasionnés.

Le montant fixé pour cette caution est de 500€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander un chèque de caution pour des manifestations occasionnelles

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2019/61 TRAVAUX DE BUSAGE CHEMIN DE LA BASSE ECARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion de l'écoulement des eaux pluviales au Hameau de la Basse Ecarde, il est envisagé des travaux de reprofilage et busage du fossé, chemin de la Basse Ecarde.

Un devis a été établi en 2019 pour un montant de 3 763€ HT, avec buses en béton (sans curage de fossé).

Une consultation est en cours auprès d'autres entreprises.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les travaux de busage au chemin de la Basse Ecarde, auprès de l'entreprise la mieux disante.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2019/62 REMISE PARTIELLE LOCATION SALLE POLYVALENTE

Suite à l'état des lieux pour la location de la salle polyvalente les 31 août et 1^{er} septembre 2019 par Mme LEGRAND, habitante d'Amfreville, un dysfonctionnement au niveau des sanitaires a été constaté.

L'intervention d'un plombier ne pouvant pas avoir lieu avant la semaine suivante, cela a eu pour conséquence de condamner 2 sanitaires sur les 3 disponibles, plaçant les administrés dans une situation inconfortable pour le week-end.

Mme LEGRAND a demandé une remise sur le prix de la location (330€).

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une remise partielle de 50€ et à rembourser Mme LEGRAND.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2019/63 REMBOURSEMENT DES ARRHS LOCATION SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est louée le week-end du 14 au 15 septembre 2019, par Mme BELAIR, habitante d'Amfreville.

Le dépôt du contrat de location a été effectué le 29 mai 2019, avec un versement de la moitié du prix de la location, soit 195€.

Or, Mme BELAIR a avisé nos services administratifs début septembre du décès de sa mère, et a annulé sa location car elle ne tient plus à fêter cet anniversaire.

Elle demande le remboursement total des arrhes versés en mai 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le remboursement des arrhes à Mme BELAIR.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2019/64 URBANISATION A LA BASSE ECARDE

Monsieur Le Maire rappelle les trois phases qui font l'objet de la de révision du plan local d'urbanisme, à savoir :

Le diagnostic

Le PADD (Projet d'Aménagement Développement Durable)

Le Règlement

Au stade de la procédure, le PADD qui a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal doit être corrigé au vu de l'apparition de certains secteurs situés en zone humide.

Ce PADD sera présenté lors du conseil municipal du 14 octobre prochain, assorti du sursis à statuer pour toutes demandes d'urbanismes pendant la durée de la révision.

Pour arrêter le projet, il convient de tenir compte des enjeux d'urbanisation à la Basse Ecarde.

A l'issue de la dernière commission d'urbanisme, le bureau d'étude qui accompagne cette révision propose deux solutions :

Première approche : Classement en zone Uh (nouveau hameau type Loi Elan avec une densification possible dans le périmètre de l'urbanisation existante).

Seconde approche : Tenir compte des éléments complémentaires liés au risque d'inondation par ruissellement sur la rue de la Basse Ecarde, avec un classement en zone Nh qui n'autorisera que les annexes et extensions pour les logements qu'il contienne, interdisant ainsi toutes nouvelles constructions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'en débattre afin de déterminer quelle est la solution à adopter.

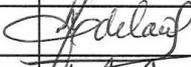
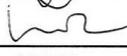
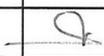
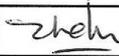
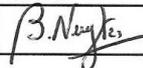
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de retenir la première approche en maintenant le classement en zone Uh.

Il conviendra, lors de l'enquête publique, au commissaire enquêteur de donner un avis assorti de prescriptions, en fonction des observations émises.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27

ETAT DE PRESENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2019

	PRÉSENTS	ABSENTS	EXCUSES	POUVOIRS
Monsieur MADELAINE Xavier				
Monsieur BOSSEBOEUF Philippe				
Madame BANDZWOLEK Hélène				
Monsieur BUTEAU Jean-Claude		x		H.BANDSWOLEK
Madame LECHARPENTIER Christelle				
Madame LIEGARD Isabelle		x		
Monsieur DESNOS Serge				
Madame FABRE Bernadette				
Monsieur LAMOTTE Frédéric		x		X.MADELAINE
Monsieur TANTALIN Mickaël		x		
Madame LE PETIT Karine				
Monsieur PARDOEN Laurent		x		
Monsieur LEDRU Bernard				
Madame GEERTS Marie-Christine				
Madame NUYTEN Brigitte				

Présents : 11

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 13